

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Alexandre DUBRULLE** Rue de Boussu, 220 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue du Berchon 39 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **01 A 214 B 2** les travaux suivants : **Démolition, régularisation et extension d'une habitation.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'urbanisme pour les motifs suivants:

- **Art 17.3 : Implantation : Profondeur totale de bâtisse supérieure à 18,00m (ici, 19,65 m)**
- **Art 17-7 et art 15-7 : Baies et ouvertures : D'une manière générale, le rythme dominant vertical doit être maintenu (Ici, présence d'une baie plus large que haute)**
- **Art 17-9 et art 15-9 Solde de propriété : L'abri de jardin n'est pas établi à mitoyenneté ou avec un recul de 2 m au moins**

R.IV.40-2 2°: La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/09/2021 au 22/09/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40 :**

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 02/09/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Le Bourgmestre,

(s) L. D'ANTONIO